

Direction de  
l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Suzelle WILSON

N° 2015- /DENV

Nouméa, le

*La Présidente*

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Dispositif éducatif « Aire Educative Environnementale » A2E.  
Pièce jointe : Formulaire d'inscription.

Madame, Monsieur,

La province Sud a la volonté d'impliquer davantage de jeunes dans la restauration et la préservation de la nature en proposant des actions leur permettant de se reconnecter au vivant et d'acquérir de meilleures connaissances de leur environnement et des enjeux liés à sa préservation. Dans ce cadre et en partenariat avec le Vice-rectorat, nous vous proposons un nouveau dispositif pour la rentrée 2020 dénommé « Aire Educative Environnementale » A2E. Il s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. C'est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.

Il s'agit de construire un projet de classe ou d'établissement sur un site dédié qui permettra d'acquérir des connaissances et des savoir-faire, tout en permettant une mise en situation des élèves pour les sensibiliser et leur permettre d'appréhender les enjeux et la richesse de la biodiversité qui les entoure.

➤ **Les critères de sélection de l'aire éducative environnementale**

- Le lieu dédié peut se situer au sein de l'établissement (la surface minimum ne peut être inférieure à 10 mètres carrés) ou à proximité immédiate (à moins de 15 minutes à pied) d'un espace naturel dont le foncier peut être communal, provincial, territorial ;
- Le site peut être partagé par plusieurs établissements se situant aux alentours ;
- Le site doit être accessible, sécurisé et ne présenter aucun risque pour les élèves (pollution, courant, houle, terrain glissant, éboulements, campements sauvages...) ;
- Lors des sorties sur site, les enseignants devront répondre à l'ensemble des règles et obligations définies par leur autorité respective et devront veiller aux conditions d'encadrement, de transport et d'accueil.

➤ **Les actions pouvant être menées sur les aires éducatives environnementales**

- Plantations et restauration d'un milieu sur un site naturel ou aménagé : forêt sèche, forêt humide, maquis minier, marais, mangrove, rivière... ;
- Aménagement d'un espace permettant l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires, environnementales et écologiques. Cet aménagement pourrait être un potager, une butte de permaculture, une mare, un mur végétal, un jardin à papillons, un jardin botanique, médicinal... (un composteur, une ruche, une zone de tri sont considérés comme des équipements).

➤ **Les publics concernés**

Ce sont les professeurs ou les chefs d'établissements de l'enseignement public ou privé qui sont à l'initiative et construisent le projet. Le projet peut concerner un ou plusieurs groupes d'élèves ou classes :

- Classe ou élèves de cycle 3 : 6<sup>ème</sup> ;
- Classe ou élèves de cycle 4 : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ;
- Classe ou élèves de seconde, première et terminale, BTS.

Le pilotage du projet est assuré par un établissement secondaire, mais peut être soutenu et accompagné par des établissements primaires du bassin éducatif concerné.

➤ **Les modalités de réalisation et de suivi du dispositif :**

La coordination du dispositif est assurée par la direction de l'Environnement de la province Sud en partenariat avec le Vice-rectorat et le Centre d'Initiation à l'Environnement qui assurera par ailleurs un soutien et un suivi technique.

La programmation des actions menées par l'équipe pédagogique devra être présentée en début d'année et devra faire apparaître les objectifs éducatifs liés, notamment, au projet d'établissement.

Les enseignants pourront s'appuyer sur un réseau d'acteurs de territoire en fonction des thèmes et de leur implication dans les projets. Les acteurs peuvent être : des ONG, des associations environnementales, de riverains, des maisons de quartier, des commerçants, artisans, des organismes solidaires ou des institutions (mairies, provinces, gouvernement...).

Une aide financière et des heures supplémentaires pourront être accordées en fonction des projets respectivement par la province Sud et le Vice-rectorat.

➤ **L'inscription au dispositif**

Les dossiers d'inscription sont annexés au présent courrier ou sont à retirer auprès de la direction de l'Environnement de la province Sud : [denv.contact@province-sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc).

L'inscription au dispositif est ouverte d'octobre à novembre pour un démarrage du projet à la rentrée scolaire de l'année suivante N.

Au regard du dynamisme de vos équipes pédagogiques connues de nos services pour leur engagement en faveur du développement durable et de la proximité de votre établissement d'une zone d'intérêt écologique ou d'un espace interne dédié, nous sommes convaincus que vous pourriez être intéressés pour participer à ce projet novateur.

A cet effet, nous vous invitons à compléter la fiche d'inscription en pièce-jointe et à nous la retourner au plus vite à l'adresse mail suivante : [denv.contact@province-sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc).

En espérant que ce projet suscitera votre intérêt et trouvera un écho favorable auprès de vos équipes pédagogiques, je vous informe, par ailleurs, qu'il vous est proposé une rencontre avec madame Virginie Ruffenach, élue en charge du projet à la province Sud, afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement à ce dispositif. Pour cela, la direction de l'Environnement et le Vice-rectorat prendront votre attache dans les prochains jours.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,  
Le premier Vice-Président



Philippe BLAISE

**Pour diffusion aux chefs d'établissements :**

Collège Mariotti  
Collège Georges Baudoux  
Collège de Magenta  
Collège de Rivière Salée  
Collège Champagnat  
Collège Saint-Joseph de Cluny  
Collège Portes de Fer  
Collège de Normandie  
Collège Tuband  
Collège Jean Fayard - Katiramona  
Collège Edmée Varin Auteuil  
Collège Gabriel Païta Ondémia  
Collège Sainte-Marie de Païta  
Collège Louise Michel Païta Sud  
Collège Francis Carco Koutio  
Collège Dumbéa Sur Mer  
Collège Apogotti  
Collège La Colline  
Collège Francis Rougé  
Collège de Plum  
Collège de Yaté  
Collège de Kaméré  
Collège de la Conception  
Collège Djiet Bourail  
Collège Sacré Cœur Bourail  
Collège de Boulari  
Collège Saint Joseph de Vao  
Collège de La Foa  
Collège Dominique Savio

Lycée Jules Garnier  
Lycée du Grand Nouméa  
Lycée Lapérouse  
Lycée Blaise Pascal  
Lycée professionnel Escoffier  
Lycée professionnel Petro Attiti  
Lycée professionnel de Cluny  
Lycée professionnel Saint-François d'Assises  
Lycée Père Gueneau Bourail  
Lycée du Mont-Dore  
Lycée Saint-Pierre Chanel Conception  
Lycée Anova  
Lycée Champagnat  
Lycée Do Kamo  
Lycée Jean XXIII

